

**DELIBERATION**

<b>Département des Hautes-Alpes</b>
<b>Arrondissement de Briançon</b>
<b>Parc naturel régional du Queyras</b>
<b>Comité syndical du 27 juin 2023</b>
<b>Délibération n : 2023_53</b>
<b>Date de convocation : 20 juin 2023</b>

Objet : **Décision modificative N°6**  
**Acquisition d'un meuble pour l'Arche des cimes**

Par la suite d'une convocation en date du 20 juin 2023, les membres composant le Comité syndical du Parc naturel du Queyras se sont rassemblés à la maison du Parc, à Arvieux, le 27 juin 2023 à 17 heures, sous la présidence de Christian BLANC, conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales (Art.L-2121.7 à L-2121.28), aux statuts du Syndicat mixte du Parc naturel régional du Queyras et au règlement intérieur des élus du Parc.

**Président** : Christian BLANC

**Secrétaire de séance** : Valérie GARCIN-EYMÉOUD

**Région** : Chantal EYMÉOUD, Conseillère régionale, excusée, pouvoir à Agnès ROSSI (6 voix) ; Agnès ROSSI, Conseillère régionale, présente (6 voix)

**Département** : Valérie GARCIN-EYMÉOUD, Conseillère départementale, présente (3 voix) ; Marcel CANNAT, Conseiller départemental, excusé, pouvoir à Valérie GARCIN-EYMÉOUD (3 voix)

**Communauté de communes du Guillestrois et du Queyras** : Charles LACROIX, Conseiller communautaire, présent (1 voix) ; Dominique MOULIN, Président de la Communauté de communes du Guillestrois et du Queyras, présent (1 voix)

**Communes** :

- **Abriès-Ristolas** – Nicolas CRUNCHANT, Maire, présent (1 voix) ; Marie-Hélène FAROUZE, Conseillère municipale, présente (1 voix)
- **Aiguilles** – Ernest CHARLET, Conseiller municipal, excusé ; Sylvain DAO-LENA, excusé
- **Arvieux** – Christian BLANC, Maire, présent (1 voix) ; Annie COLOMBIER, Conseillère municipale, excusée
- **Ceillac** -Jeanne FAVIER-CARGEMEL, Conseillère municipale, présente (1 voix) ; Amélie FOURNIER, Conseillère municipale, présente (1 voix)
- **Château-Ville-Vieille** – Jean-Louis PONCET, Maire, excusé, pouvoir à Nicole TERRASSE (1 voix) ; Nicole TERRASSE, Conseillère municipale, présente (1 voix)
- **Eyglis** – Jacques ROUX, Conseiller municipal, présent (1 voix)
- **Guillestre** – Lucie FEUTRIER, Adjointe au Maire, excusée
- **Molines-en-Queyras** – Gilbert BONNIN, Conseiller municipal, présent (1 voix) ; Carole ARMANET, Conseillère municipale, présente (1 voix)
- **Saint-Véran** - Mathieu ANTOINE, Maire, excusé ; Sébastien PINZETTA, Adjoint au Maire, excusé
- **Vars** – Éric COLLOMBON, Conseiller municipal, excusé

**Vu** :

- Le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.5211-39 ;
- Le décret n° 2010-587 du 2 juin 2010 portant renouvellement du classement du Parc naturel régional du Queyras ;
- Le décret n°2018\_212 du 28 mars 2018 portant prorogation du classement du Parc naturel régional du Queyras jusqu'au 18 avril 2024 ;
- La délibération 2018-70 du Comité syndical du 6 décembre 2018 validant la candidature au Programme Opérationnel Inter-régional FEDER du massif des Alpes (POIA) sur la gestion intégrée des risques naturels et la programmation des actions sous maîtrise d'ouvrage du Parc dans le cadre du POIA ;
- La convention d'attribution de FEDER sur le dossier POIA « GIRN », votée le 30 avril 2020 par le comité interrégional de Programmation ;
- La convention d'attribution de FEDER sur le dossier POIA « Miroir », votée le 21 juillet 2020 par le comité inter-régional de Programmation ;
- La convention interrégionale du Massif Alpin d'attribution du FNADT sur le dossier POIA « Miroir » du 16 juillet 2020

**Considérant** :

- Les possibilités de financement offertes par le programme financier POIA Miroir ;
- La nécessité d'acquérir un meuble afin de mettre à disposition du public le film d'animation produit.

**Le Comité syndical, réuni le 27 juin 2023, après en avoir délibéré et voté par,**

Nombre de membres en exercice :	23	<b>Nombre de suffrages exprimés : 30</b>	
Nombre de suffrages :	38	Votes Contre : 00	Pour : 30
Nombre de membres présents :	12		Abstentions : 00
Nombre de membres représentés :	04		

**décide** :

# DELIBERATION

Envoyé en préfecture le 12/07/2023

Reçu en préfecture le 12/07/2023

Publié le

ID : 005-250500600-20230627-2023\_053-BF

Département des Hautes-Alpes
Arrondissement de Briançon
Parc naturel régional du Queyras
Comité syndical du 27 juin 2023
Délibération n : 2023_53
Date de convocation : 20 juin 2023

Objet : **Décision modificative N°6**  
**Acquisition d'un meuble pour l'Arche des cimes**

- De procéder au vote des crédits supplémentaires suivants sur le budget de l'exercice 2022 :

## SECTION DE FONCTIONNEMENT EN OUVERTURE DE CRÉDITS

### COMPTES DE DÉPENSES

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
011	6228			4 000 €
<b>Total</b>				<b>4 000 €</b>

### COMPTES DE RECETTES

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
74	74718		Solde lié à la remontée de dépenses prévue en juin 2023	4 000€
<b>Total</b>				<b>4 000€</b>

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits  
Pour extrait conforme

Le Président  
Christian BLANC

